

Transports 6



Gestion optimisée

Le transport à la demande à Aix-en-Provence

Le 20 décembre 1999, la Ville d'Aix-en-Provence et le réseau "Aix en Bus" ont mis en place un système de transport pour desservir les zones périurbaines peu denses : le transport à la demande.

Ce service, nommé Proxi Bus, s'adapte aux déplacements des habitants des quartiers à faible densité de population. Il répond de manière satisfaisante aux besoins des usagers et constitue une solution alternative intéressante au système de bus réguliers qui, le plus souvent, circulent à vide. Un service spécifique "Proxi Bus Plus" fonctionne pour les personnes à mobilité réduite.



Un service de proximité

"Proxi Bus" fonctionne sur 5 secteurs situés en périphérie de la ville. Deux des secteurs étaient au préalable desservis par une ligne régulière, faiblement cadencée et peu fréquentée. En raison de la voirie essentiellement constituée de routes de campagne, les trois autres secteurs ne bénéficiaient d'aucun moyen de transports en commun pour rejoindre le centre ville.

Les véhicules utilisés sont exclusivement des minibus d'une capacité maximale de 19 personnes. Ils présentent l'avantage de pouvoir circuler sur les routes difficilement accessibles aux autobus de taille standard.

Les lieux de rendez-vous correspondent aux arrêts des anciennes lignes régulières, excepté pour les 3 nouveaux secteurs où la création du service a été complète. Les minibus accompagnent les voyageurs jusqu'à un point de rabattement où l'offre du réseau de transport vers le centre ville est forte. Ce point de rabattement correspond également à un centre de vie

(commerces, administrations...) et peut faire en lui-même l'objet du déplacement.

Un service souple et un fonctionnement simple

Pour utiliser "Proxi Bus", le client appelle un numéro vert. Suivant les demandes enregistrées au préalable, l'agent de réservation fixe l'horaire et le point de rendez-vous souhaité.

Dans le cas d'un déplacement ponctuel, le délai de réservation est de 1 heure minimum. Pour les déplacements réguliers, le premier trajet est enregistré 24 heures à l'avance et la réservation doit être réitérée tous les mois. "Proxi Bus" fonctionne du lundi au samedi de 6h30 à 20h30, excepté les jours fériés. Le prix de la course correspond au ticket à l'unité ou aux abonnements habituellement utilisés sur le réseau "Aix en Bus". Si le client souhaite ensuite emprunter le réseau vers le centre ville, il utilise le même titre de transport.

Proxi Bus Plus : un service adapté aux personnes à mobilité réduite

Contrairement au service classique "Proxi bus", il s'agit d'un service personnalisé destiné aux personnes à mobilité réduite. Le conducteur prend en charge la personne de porte à porte et assure la montée et la descente dans le véhicule. Pour en bénéficier, l'usager doit faire une demande auprès de la Direction de l'Action Sociale.

Mis en place en janvier 1999, ce service fonctionne tous les jours de l'année, excepté le 1er mai. La tarification et la réservation sont basées sur le même principe que celui de "Proxi Bus", mais le délai de réservation est plus important. Les trajets réguliers et ponctuels sont enregistrés la veille du déplacement avant 12h30. Les personnes à mobilité réduite disposent d'un service de nuit de 20h30 à 24h00 qui nécessite une réservation au minimum 48 heures à l'avance et la validation de 2 tickets par trajet.

"Proxi Bus Plus" offre également la possibilité de se déplacer à l'extérieur de la commune moyennant un tarif de l'ordre de 150 francs de l'heure et 7 francs du kilomètre, quel que soit le nombre de passagers transportés.



Fonctionnement du système d'exploitation

Le système de réservation est actuellement assuré par une équipe d'agents d'accueil. Celle-ci organise les courses à effectuer et retransmet par liaison radio la demande du client aux conducteurs des autobus.

"Proxi Bus" va prochainement utiliser le logiciel d'exploitation "Titus" qui permettra d'optimiser le système de réservation en gérant les rendez-vous et la planification des courses à effectuer. Ce logiciel présente l'avantage d'établir une liaison directe avec les conducteurs via un écran interactif. De plus, il proposera des calculs de statistiques relatifs au service du transport à la demande (kilomètres parcourus, voyageurs transportés...).

Une fréquentation en hausse.

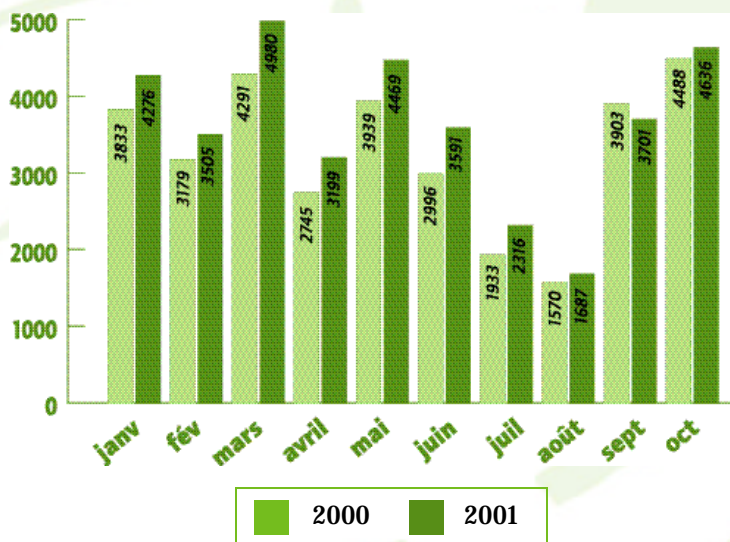
• "Proxi Bus" :

Depuis sa création en décembre 1999, la fréquentation de Proxi Bus a augmenté de 6 %. Proxi Bus a transporté en moyenne 3 400 passagers par mois en 2000 et 3 600 en 2001. On observe une diminution importante de la fréquentation pendant les vacances scolaires, notamment pendant la période estivale où la fréquentation du service chute environ à 1 800 passagers par mois.

• "Proxi Bus Plus" :

En 1998, le Centre Communal d'Aide Sociale (CCAS) d'Aix-en-Provence assurait le transport d'environ 154 personnes handicapées par mois. Depuis le 1er janvier 1999, date de création de Proxi Bus Plus, la fréquentation du service a fortement augmenté.

Evolution de la fréquentation / mois



Evolution de la fréquentation de Proxi Bus Plus

Année	Nombre moyen de voyageurs / mois	Evolution annuelle
1998	154	service exploité par le CCAS
1999	574	+273 %
2000	895	+56 %
2001	1013	+13 %

Eléments financiers

COÛT

Le système du transport à la demande est autofinancé par la communauté d'agglomération du Pays d'Aix.

Coût global annuel de l'opération : environ 152 000 € HT

Coût d'acquisition du logiciel "Titus" : 15 200 € HT



Contact et remerciements

- Amaud MULLER, directeur des transports à la communauté d'agglomération du Pays d'Aix
Tél. : 04 42 37 70 65
- Paul SILLOU, directeur adjoint des Autobus Aixois
Tél. : 04 42 93 36 36
- Thierry POURCHON, directeur des Cars du Pays d'Aix
Tél. : 04 42 29 64 29

Répertoire des fiches transport

- T1 - A Nice on roule au gaz naturel
- T2 - Carpentras en vélo
- T3 - Le transport à la demande : une réalité
- T4 - Marchons vers l'école !
- T5 - Des solutions pour une dépollution efficace
- T6 - Le transport à la demande à Aix-en-Provence
- T7 - Transport combiné de marchandises : le ferroutage à Peille
- T8 - Améliorer la sécurité de déplacement à Entraigues-sur-la-Sorgue
- T9 - Les véhicules au Gaz de Pétrole Liquéfié (GPL)
- T10 - Les sentiers thématiques du musée de Digne-les-Bains

Cette fiche a été réalisée avec l'aide du FREE
(Financement Régional pour l'Environnement et l'Energie
Etat-Région-ADEME)



Agence Régionale de l'Energie
CMCI - 2, rue Henri Barbusse
13241 Marseille cedex 1
Tél. : 04 91 91 53 00 - Fax : 04 91 91 94 36
email : work@arene.fr / www.arene.fr

Directeur de la publication :
Guy ILGRANDE

Trage : 3000 exemplaires
ISSN : en cours